



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Troisième réunion du Groupe consultatif pour
le Développement des Télécommunications (TDAG)
Genève, 2-3 mars 2000**

**Document TDAG-3/4 -F
31 janvier 2000
Original: français**

Directeur, Bureau de développement des télécommunications (BDT)

CADRE STRUCTUREL DES REUNIONS REGIONALES DE PREPARATION AUX CMDT

Rappel

- 1 En Avril 1999, le groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) a été saisi du fait qu'aucune invitation n'avait été reçue pour accueillir la conférence régionale de développement des télécommunications ainsi que de solutions permettant d'obtenir des résultats équivalents sinon meilleurs que ceux qui pouvaient être escomptés d'une telle conférence.
- 2 En Juin 1999, le Conseil s'est prononcé sur une nouvelle approche concernant la conférence régionale de développement des télécommunications de 2001 qui consiste à la tenir sous la forme d'une série de réunions régionales préparatoires à la conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02).
- 3 Si l'on peut percevoir le bénéfice de cette nouvelle approche et si l'on peut aisément s'accorder sur les objectifs, il subsiste de nombreuses zones d'ombre quant à la mise en oeuvre du concept de réunions préparatoires régionales. Certaines questions n'ont été abordées ni par le GCDT ni par le Conseil. Elles sont pourtant capitales. Qu'est ce qui pourrait en effet distinguer une conférence régionale de développement des télécommunications d'une réunion régionale préparatoire à la conférence mondiale de développement des télécommunications?
- 4 L'avis du GCDT sur les points qui suivent aiderait grandement à la définition d'un mode opératoire qui, pour être effectif, devrait recueillir l'assentiment le plus large de la part des Etats Membres autant que des Membres des Secteurs.

Du concept de réunions préparatoires régionales

- 1 La notion de réunions préparatoires régionales renvoie à une question importante aussi bien en termes d'organisation que de contenu. En effet, si pour les besoins de l'attribution des bandes de fréquences, le Règlement des radiocommunications délimite trois régions clairement définies, il en va différemment du développement qui s'appuie sur les cinq régions définies pour les besoins administratifs, notamment en matière d'élections.

- 2 Dans ce dernier cas, l'organisation d'une réunion préparatoire régionale à la conférence mondiale de développement ne se distingue que difficilement d'une réunion régionale de développement malgré les aménagements possibles envisagés dans cette contribution.
- 3 Plus important est le fait qu'à l'échelle du continent qui représente grosso modo la région administrative, les disparités de développement sont importantes et les besoins nettement différenciés. L'agrégation de ces besoins et les conclusions consensuelles auxquelles une réunion préparatoire aboutirait seraient probablement porteuses de facteurs sous-estimant ou, à l'inverse, exagérant les difficultés et les obstacles au développement dans la région. Les réunions préparatoires sous-régionales pourraient dans certains cas constituer un substitut des plus intéressants.

Objectif des réunions régionales

- 1 Outre les économies sur la traduction, le volume de la documentation et le personnel que pourrait générer l'approche novatrice décidée par le Conseil, l'objectif recherché à travers les réunions régionales vise une préparation particulièrement efficace de la conférence mondiale de développement des télécommunications 2002.
- 2 Il s'agira d'identifier de manière rigoureuse les obstacles au développement des télécommunications puis d'associer l'expression des besoins à des solutions régionales dans le cadre de priorités préalablement établies.

Mandat des réunions préparatoires régionales

- 1 Il semble que pour leur crédibilité autant que l'effectivité et l'utilité de leurs travaux, les réunions préparatoires régionales devraient conserver le mandat des conférences régionales de développement, c'est à dire la possibilité d'évaluer les activités du Secteur du développement pour la région considérée, de fixer en rapport des objectifs et des stratégies appropriées, d'examiner les questions de politique générale, d'organisation et d'exploitation des points de vue réglementaire, technique et financier.
- 2 En outre, les réunions régionales devraient pouvoir donner des avis au BDT et faire des recommandations à la conférence mondiale de développement. L'avis du GCDT aiderait à clarifier le mode opératoire de l'approche novatrice qu'il a suggérée et que le Conseil a adoptée.

Participation

- 1 De la même manière, le GCDT souhaitera examiner la question de la participation aux réunions préparatoires régionales. Diverses options peuvent être envisagées sans qu'elles soient exclusives l'une de l'autre:
- 2 La participation est régie par les dispositions en vigueur telles qu'elles s'appliquent aux conférences régionales ;
- 3 Le nombre de participants peut être réduit en invitant les Etats Membres et les Membres des Secteurs de la région à n'envoyer qu'un nombre limité d'experts;
- 4 Il peut aussi être envisagé que ces experts interviennent sans que leur point de vue reflète nécessairement la position officielle de leur pays et ce, dans le but de faciliter la recherche de

solutions régionales au problème du développement des télécommunications et des technologies de l'information.

- 5 A l'inverse, la participation peut être étendue, sur invitation, aux acteurs de la société civile dont les activités en matière de développement présentent un lien de connexité étroite avec les télécommunications (départements ministériels, universités, instituts de recherche, associations, ONG). C'est notamment le cas dans de nombreuses applications (télé médecine, télé-enseignements, commerce électronique,...) ou ce qu'il est convenu d'appeler les télécommunications pour le développement.

Durée, procédures et conduite des réunions préparatoires

- 1 Afin de rationaliser les débats et de conclure les travaux dans les délais qui permettent des économies substantielles, il peut être envisagé d'appliquer, mutatis mutandis, certains des arrangements retenus en d'autres circonstances pour le forum mondial des politiques de télécommunications.
- 2 La durée des réunions préparatoires pourrait être limitée à trois jours. Les procédures ouvriraient un égal traitement des participants qui siègeraient dans l'ordre alphabétique avec un droit d'intervention non moins favorable pour le secteur privé que pour les administrations. Les travaux devraient être conclus sur une base consensuelle qui éviterait le formalisme qui s'attache aux procédures des motions d'ordre et de vote dont on sait le temps qu'il coûte.
- 3 il se pose aussi la question de l'ordre du jour de ces réunions et celle de son approbation. Diverses options peuvent être envisagées :
 - La première et la plus lourde des options consiste à mettre en oeuvre les procédures qui s'appliquent à une réunion régionale de développement des télécommunications.
 - La seconde option laisse au Directeur la responsabilité d'établir l'ordre du jour et prévoit une consultation des Etats Membres de la région concernée.
 - Une troisième option donnerait au Directeur la possibilité d'établir l'ordre du jour sur la base des consultations conduites par le bureau régional concerné en laissant à la réunion préparatoire régionale la responsabilité de son approbation.

Organisation et méthodes de travail

- 1 L'organisation des réunions préparatoires est une condition des plus cruciales pour leur succès. Le rôle des bureaux régionaux est à cet égard tout à fait déterminant. Le service de proximité qu'ils offrent aux Etats Membres et aux Membres du Secteur, la mise en oeuvre des programmes et autres actions ad hoc les désignent tout naturellement comme la cheville ouvrière de l'organisation de ces réunions préparatoires.
- 2 Le lieu et la date d'une réunion préparatoire devrait être fixés dans le cadre d'une consultation entre le siège, le bureau régional concerné et les organisations régionales et sous régionales de télécommunications.

- 3 Les bureaux régionaux devraient préparer pour examen et évaluation un rapport sur leurs activités notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre du plan d'action de la Valette (VAP).
- 4 En considération de la gestion de la durée impartie aux réunions préparatoires, il serait utile qu'une liste des thèmes les plus actuels soit arrêtée dans le cadre de consultations menées par les bureaux régionaux à l'effet de déterminer les progrès accomplis dans les régions, les obstacles qu'ils restent à lever et les priorités éventuelles à cet égard.
- 5 Les réunions préparatoires pourraient alors s'articuler autour d'ateliers thématiques chargés d'élaborer des conclusions sur les questions particulières qui leur sont confiées. La consolidation de ces conclusions serait transmise sous la forme d'un rapport à tous les Etats Membres et aux Membres du Secteur des régions considérées pour qu'ils puissent en tenir compte dans leurs propositions éventuelles à la conférence mondiale de développement. Cet exercice s'apparente à un processus de planification indicative qui faciliterait les discussions de la prochaine conférence mondiale de développement.

Calendrier des réunions préparatoires régionales

- 1 En l'état actuel des décisions, il pourrait être envisagé une première réunion régionale préparatoire d'ici la fin de l'année 2000. Quatre réunions pourraient être programmées pour l'an 2001.
- 2 Une légère variation consisterait à en tenir uniquement trois pour l'année citée et de programmer la quatrième début 2002. L'avis du GCDT, comme sur toutes les questions évoquées serait d'un grand secours.